

Direction de la Proximité et de la Cohésion
Territoriale
CSCS André Malraux
30000 - NIMES
☎ : 04 30 06 77 15
☎ : 004 3006 77 14



Mail : centre.andre-malraux@ville-nimes.fr

VILLE DE NIMES

Demande d'utilisation de salles municipales

(A faire parvenir à la Direction de la Proximité et de la Cohésion Territoriale trois semaines avant la date d'utilisation)

Association ou organisme :

Nom du (de la)

Tel :

Adresse

Objet précis de la réunion :

Nombre de personnes attendues :

Local souhaité :

Date souhaitée

Horaires demandés

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de mise à disposition et s'engage à s'y conformer ainsi qu'à remettre :

- Deux chèques de caution d'un montant de : **153,00 € (cent cinquante-trois euros) chacun**
- Un chèque, dans le cas d'une mise à disposition à titre onéreux, d'un montant de :
(Chèques libellés à l'ordre de M .le Receveur Municipal).

(Pour toute nouvelle association : copie des statuts, composition du bureau, récépissé d'inscription à la Préfecture + attestation d'assurance).

Date, signature du demandeur et cachet de l'organisme

Partie réservée à l'Administration Municipale

Demande déposée le :

Mise à disposition sollicitée à titre : gratuit onéreux

Avis du Directeur du CSCS ou CS ou structure de proximité :
(La Ville prenant à sa charge les dépenses d'énergie, de maintenance et d'entretien.)

Avis DPCT :

Avis du Cabinet du Maire :

Exonération acceptée

Exonération refusée

Signature de l'Adjoint délégué